

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

JEUDI 27 JUIN 2019

Origine de la demande : SGEN-CFDT. Frédéric Oppenheim

Question n° 1.5 : Où en est le processus de transformation du lycée Antoine-de-Saint-Exupéry de Hambourg en lycée franco-allemand ? Les postes de détaché·es sont-ils garantis ? Sous quelle forme le service pédagogique de l'AEFE et l'Inspection générale de l'Éducation nationale accompagnent-ils ce changement majeur ?

Réponse :

Une lettre d'intention en français et en allemand tripartite entre le comité de gestion du lycée français de Hambourg, la Behörde für Schule und Berufsbildung (BSB) et l'AEFE a été signée par le directeur de l'AEFE début juin 2019. Elle sera présentée aux personnels de l'établissement quand toutes les parties auront apposé leur signature. Elle a, au préalable, fait l'objet de nombreux échanges et communications avec la communauté scolaire. Cette lettre d'intention prévoit que les postes de résidents du secondaire du lycée Antoine-de-Saint-Exupéry seront préservés et transférés au nouveau lycée franco-allemand (LFA). La première classe du LFA devrait entrer en fonctionnement à partir de la rentrée 2020.

L'inspection générale de l'éducation nationale a effectué une mission début 2018 auprès des lycées franco-allemands. Tous les lycées franco-allemands sont régis par une convention bilatérale et une commission d'experts franco-allemands qui se réunit au moins deux fois par an. Les programmes, modalités de fonctionnement diverses, etc., sont discutées à ce moment-là. L'établissement de Hambourg sera donc parfaitement accompagné, y compris durant la phase transitoire.

Il peut aussi compter sur le soutien financier de l'Agence et l'appui du poste diplomatique à travers, en particulier, la COCAC adjointe en poste à Berlin qui se déplace dans l'établissement très régulièrement.